

Mauritanie

En 2014, la Mauritanie a réalisé des progrès modestes sur la voie de l'élimination des pires formes de travail des enfants. Le gouvernement a adopté la Feuille de route pour l'éradication des séquelles de l'esclavage sur la base des recommandations de l'ONU, qui favorise la sensibilisation à l'esclavagisme et met en œuvre des programmes qui offrent aux anciens esclaves un accès à l'éducation ainsi que des moyens de subsistance. Il a également continué d'assurer le fonctionnement de centres régionaux qui subviennent aux besoins alimentaires, d'hébergement, d'instruction et de formation des enfants soustraits à l'exploitation au travail. Qui plus est, le gouvernement a pris part à deux nouveaux programmes de lutte contre les pires formes de travail des enfants. Toutefois, en Mauritanie, des enfants sont soumis au travail dans l'agriculture et la garde des troupeaux, et aux pires formes de travail, notamment dans un état de servage et de servitude héréditaire. Le cadre juridique de la Mauritanie n'interdit pas les activités et emplois dangereux dans tous les secteurs concernés par le travail des enfants, dont l'agriculture, ni l'utilisation des enfants dans le cadre d'activités illicites. Les ressources limitées pour l'application systématique de la législation sur le travail des enfants entravent les efforts du gouvernement visant à protéger les enfants des pires formes de travail. De surcroît, les autorités ont continué d'arrêter des militants dénonçant l'esclavagisme.

Au vu de ces conclusions, les mesures suivantes qui permettraient de progresser sur la voie de l'élimination du travail des enfants, y compris de ses pires formes, en Mauritanie, sont proposées :

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
Cadre juridique	Veiller à ce que la législation interdise les activités et emplois dangereux dans tous les secteurs concernés par le travail des enfants, y compris l'agriculture.	2009 – 2014
	Veiller à ce que les dispositions et protections relatives à l'âge minimum d'accès à l'emploi s'appliquent aux enfants pour le travail non rémunéré, temporaire et sans contrat.	2012 – 2014
	S'assurer que la loi interdise spécifiquement l'utilisation des enfants dans le cadre d'activités illicites.	2009 – 2014
	Adopter la loi interdisant les pires formes de travail des enfants.	2012 – 2014
Mise en œuvre	Augmenter les ressources, la formation et le nombre d'enquêteurs judiciaires et d'inspecteurs du travail chargés de faire respecter la législation en matière de travail des enfants afin de couvrir la population active de façon adéquate.	2010 – 2014
	Renforcer le système d'inspection en effectuant des inspections régulières et ciblées, plutôt qu'en se fondant uniquement sur les plaintes reçues.	2014
	Recueillir et publier des informations sur le nombre, le type et la qualité des inspections du travail ; le nombre des infractions à la loi sur le travail des enfants, les assignations et les sanctions imposées ; ainsi que sur les poursuites judiciaires et condamnations relatives aux pires formes de travail des enfants.	2011 – 2014
	Appliquer efficacement les dispositions juridiques relatives à l'instruction obligatoire.	2010 – 2014
	Établir un mécanisme d'orientation entre les organes d'application des lois et le ministère des Affaires sociales, de l'Enfance et de la Famille (MASEF) pour garantir que les victimes de travail des enfants bénéficient des services de protection sociale adéquats.	2014

Coordination	Veiller à ce que le Groupe sur la traite, la contrebande et le travail des enfants et le Conseil national de l'enfance exercent leurs activités et reçoivent des ressources financières suffisantes pour s'acquitter de leur mission.	2014
Politiques gouvernementales	Adopter une politique plus complète portant sur toutes les pires formes pertinentes de travail des enfants.	2013 – 2014
	Intégrer les stratégies d'élimination et de prévention du travail des enfants aux politiques existantes.	2009 – 2014
	Garantir que des ressources financières appropriées sont disponibles aux fins de mettre efficacement en œuvre le Plan national de lutte contre les séquelles de l'esclavage.	2014
	Prendre des mesures pour garantir le droit à la liberté d'expression et le droit de réunion pacifique aux militants dénonçant l'esclavagisme.	2011 – 2014
	Recueillir des données sur l'esclavage afin d'élaborer des politiques efficaces permettant d'identifier les enfants en danger pour les protéger.	2010 – 2014
Programmes sociaux	Veiller à ce que tous les enfants, y compris les réfugiés, aient accès à l'éducation en assurant l'enregistrement des enfants dès leur naissance ainsi qu'en établissant et en appliquant un programme destiné à pallier le manque d'enseignants et d'établissements scolaires.	2011 – 2014
	Amplifier la portée des programmes de lutte contre les pires formes de travail des enfants, notamment dans l'agriculture, la garde des troupeaux, le travail domestique et les autres secteurs qui emploient des enfants, ainsi que pour venir en aide aux enfants en situation de servage et de servitude héréditaire.	2009 – 2014
	Mettre à la disposition du public l'étude sur la traite des enfants et les pires formes de travail des enfants en Mauritanie.	2012 – 2014
	Mettre en œuvre, de façon continue, un programme de sensibilisation sur les lois concernant les pires formes de travail des enfants et, à l'intention des responsables gouvernementaux, sur l'esclavage.	2012 – 2014
	Évaluer l'impact que peuvent avoir les programmes sociaux existants sur la lutte contre le travail des enfants.	2011 – 2014